

BIBLIOGRAPHIE

Commentaire français littéral de la Somme théologique de saint Thomas d'Aquin—VIe volume : *La Béatitude et les Actes humains*—par le R. P. Pègues, O. P. (Paris, Pierre Téqui, 32, rue Bonaparte).

Nous saluons avec joie l'apparition de ce nouveau volume, qui est le sixième de l'œuvre entière, et le premier d'une nouvelle Partie de la Somme, la partie morale. Les disciples de saint Thomas savent que cette partie tient le milieu entre la Première et la Troisième Partie, qui sont plus spécialement dogmatiques. Mais, comme le fait remarquer l'auteur, "le génie de saint Thomas, pour s'exercer dans un domaine moins sublime que dans les autres Parties de la *Somme*, ne se révèle ni moins original ni moins puissant et profond," et cette seconde Partie "offre pour nous un intérêt exceptionnel, par son caractère d'utilité immédiate, puisqu'elle constitue la science de nos actes moraux."

C'est ainsi que les vingt-et-une premières questions qui forment la matière du présent volume, comprennent, avec le traité de la béatitude ou de la fin dernière, (Q. 1-5), le traité de l'acte humain proprement dit, considéré en lui-même (Q. 6-21).

Fidèle à lui-même, le R. P. Pègues fait cette déclaration dans son *Avant-propos* : "Nous entendons toujours étudier saint Thomas en lui-même et pour lui-même..... Plus on vit dans son étude, plus on se pénètre de la sagesse d'instructions comme celles du P. Antonin Cloche, général de l'Ordre de saint Dominique au dix-septième siècle, et du cardinal Casanate († 1700), ordonnant de la façon la plus expresse et sous les peines ou les clauses les plus formelles, que la *lettre* de saint Thomas, dans sa *Somme Théologique*, et cette *lettre seule*, à l'exclusion de toutes digressions vaines, ou trop subtiles et encombrantes, absorbe l'étude théologique proprement dite du vrai disciple du saint Docteur."

Superiorum permissu.

De licentia Ordinarii.
